

**ARRETE N° 24-53 DONNANT DELEGATION
A Mme Anne FROMENTEIL
Conseillère départementale en charge de la santé**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

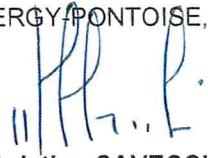
ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Anne FROMENTEIL pour la signature du Contrat Local de Santé de Magny-en-Vexin, le 29 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Mme Anne FROMENTEIL fait appel à la Direction Générale des Services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

19 NOV. 2024


Marie-Christine CAVECCHI